
ORDRE DU JOUR du 03/07/2017

1. Actualités des structures (tour de table)
2. Finalisation de la mise à jour de la base de données des GMA, réponses aux questions
3. Mise à jour de toutes les cartes régionale et départementales (et Durance)
4. Présentation de la cartographie des démarches de mise en œuvre de la GEMAPI
5. Echanges sur les autres données possibles sur l'eau

PARTICIPANTS Réunion du 03/07/2017

Organisme	Nom	Prénom	E-mail
Agence de l'eau RMC	POTHIER	Frank	frank.pothier@eaurmc.fr
ARPE	BARLETTA	Laurence	l.barletta@arpe-paca.org
ARPE / RRGMA	METSU	Nicolas	n.metsu@arpe-paca.org
ARPE	PETENIAN	Frédéric	f.petenian@arpe-paca.org
CD83	THEVENOT	Anne	athevenot@var.fr
CD84	BRIERE	Gilles	gilles.briere@vaucluse.fr
CR-PACA	CANTALOUBE	Laurence	lcantaloub@regionpaca.fr
CR-PACA	GENTILI	Robert	rgentili@regionpaca.fr
SMBS	RHODET	Laurent	l.rhodet@lasorgue.com

9 participants

EXCUSES Réunion du 03/07/2017

Organisme	Nom	Prénom	E-mail
CD13	TREZZY	Claudine	claudine.trezzy@departement13.fr
CRIGE	CUFFOLO	Loredane	Loredane.cuffolo@crige-paca.org
DREAL	AYACHE	Lucile	lucile.ayache@developpement-durable.gouv.fr
CD05	CHOUQUET	Isabelle	isabelle.chouquet@hautes-alpes.fr

1. Actualités des structures (tour de table)

- Robert GENTILI quitte bientôt son poste au Service Eaux et milieux aquatiques (SEMA) de la Région, pour aller rejoindre le service « PNR et territoires ruraux », basé à Gap. Marlise TOURNOUX, auparavant au service agriculture, a été nommée pour le remplacer sur la partie de son poste consacrée au RRGMA et aux groupes de travail du CRIGE. Elle aura également en charge le territoire des Côtiers Est (Argens, 06). Cécile PITET qui travaillait sur ce territoire part également du SEMA. Sa remplaçante aura en charge le territoire de l'axe rhodanien (dont s'occupait Robert GENTILI avant).
- A l'Agence de l'eau RMC, Sophie LASNIER a pris le poste de chef du service territorial du 83 et du 06 (pour lequel Gaëlle BERTHAUD –directrice-, avait pris l'intérim quelques mois).
- Laurent RHODET, directeur du SMBS, indique que le SMBS, réfléchit à un possible troisième contrat de rivière sur les Sorgues, en plus d'un PAPI et d'un SAGE. Il fait également part de son inquiétude quant à la sécheresse de cet été, avec des nappes très basses comme en 2007-2008. Enfin, le SMBS va certainement utiliser le SIRS Dignes v2 pour inventorier et gérer les digues de son territoire. Ce logiciel, développé initialement par l'IRSTEA (ex CEMAGREF) en collaboration avec la DREAL Centre, le SYMADREM et l'AD Isère Drac Romanche, est diffusé par l'association France Dignes. Tout gestionnaire peut gratuitement installer ce logiciel et l'utiliser, moyennant l'adhésion à France Dignes et un contrat de maintenance comprenant formation et assistance technique. Ce sujet est redevenu d'actualité depuis la sortie du nouveau décret Dignes en 2015, obligeant les gestionnaires de digues à inventorier tous les systèmes d'endiguement.
- Le Département du Var n'a plus de maîtrise d'ouvrage « milieux aquatiques » ; ce qui a réduit notablement l'effectif du service rivières (avec notamment le départ de Luc COLLANGE à la CC Golfe de Saint Tropez). Le service fait désormais partie d'un service plus large « Eau, Assainissement, gestion de la ressource et pluvial », dirigé par Anne THEVENOT.
- Frédéric PETENIAN indique la très récente publication du « Regard sur l'eau » de l'Observatoire régional sur l'eau et les milieux aquatiques [OREMA], dans laquelle se trouvent notamment les cartes des SAGE et des Contrats de milieu, produites dans le cadre du GT Politiques partenariales.
- Nicolas METSU, animateur du RRGMA, va être rejoint d'ici quelques semaines par Claire POULIN, en remplacement de Véronique DESAGHER, partie au SMAVD. Elle sera présente au comité de suivi du Réseau de ce jeudi 06/07. Le programme de travail du RRGMA est axé en 2017 sur la GEMAPI, les continuités écologiques et les inondations. Le Réseau travaille également, avec l'appui d'un bureau d'études, à la rédaction d'un document sur les valeurs et les gains de la gestion intégrée par bassin versant. L'ADCF (assemblée des communautés de France) est notamment très intéressé par ce document.

- Par ailleurs, dans le cadre du RRGMA, l'ARPE et le SMAVD sont très impliqués dans l'association nationale des élus de bassin versants (ANEB), qui souhaite mobiliser le plus grand nombre d'élus autour de la gestion intégrée par BV.
- Gilles BRIERE du CD84 attend l'arrivée d'un nouveau chef à la Direction de l'eau et de l'environnement. Il a fait le nécessaire pour que le dispositif Rivières du 84 soit maintenu à l'identique. De plus, le CD84 pourra à priori financer des structures autres que des syndicats s'il y a, sur le territoire, une démarche partenariale dans le domaine de l'eau.
- Laurence CANTALOUBE indique que depuis plus d'un an, le service Analyse Spatiale est devenu une unité au sein du Service Connaissance et Prospective [SCOP] de la Région. Ainsi, un des axes de travail est de développer un portail de la connaissance en région. Dans ce cadre est né l'Observatoire territorial, basé sur l'outil GEOCLIP. L'accès se fait depuis le site internet de la Région, en bas à gauche au niveau du bloc « Connaissance du territoire ». Par exemple, un Parcours de l'Intercommunalité est proposé avec un regroupement des compétences en grands thèmes. De nombreux chiffres de l'INSEE ainsi que des portraits de territoire sont également disponibles.

2. Mises à jour des données sur les GMA

Lors de la précédente réunion du 14/03/2017, il a été décidé de mettre à jour « à minima » cette base de données et les cartographies. Des précisions avaient été apportées à l'ancienne définition d'un GMA, permettant de recentrer le champ de la donnée.

Rappel nouvelle définition d'un GMA :

« Structure reconnue comme gestionnaire d'un espace comportant des milieux aquatiques, ou susceptible de le devenir au terme de la GEMAPI, et qui intervient sur ce milieu ou son bassin versant. Sont exclus : les organismes gestionnaires d'hydraulique agricole et les gestionnaires de sites naturels. »

Dans tous les cas, le but prioritaire est de montrer le **territoire d'exercice de compétence des GMA**, qui peut être différent du territoire administratif (communes adhérentes au syndicat GMA). De plus, l'organisme titulaire de la compétence peut déléguer ou transférer sa compétence à un (ou plusieurs) organisme(s) gestionnaire(s) sur son territoire. C'est déjà le cas de plusieurs intercommunalités.

Il est important de noter que cette mise à jour des données et de cartes est intermédiaire, en attendant la suite de la mise en œuvre de la GEMAPI sur les territoires et dans les nouvelles intercommunalités. En effet, au 1^{er} janvier 2018, les EPCI seront compétentes et transféreront (ou pas) la compétence. Elles auront jusqu'en 2020 pour le faire. Un travail de précision sur les compétences de chacun devra être mené à ce moment-là, en utilisant sans doute la nomenclature des items 5 et 8 de l'article L 207 du code l'environnement.

Chose « atypique », le SMAVD bénéficie de deux types de statuts, regroupés en une seule entité administrative :

- le SMAVD gestionnaire « classique », qui fait partie de cette base de données, et qui gère le lit majeur de la rivière (74 communes adhérentes au syndicat),
- l'EPTB Durance, qui a un travail d'animation et de coordination sur l'ensemble du BV Durance.

Il a été décidé de ne pas rajouter les PNR des Alpilles et des Pré-Alpes d'Azur, car le groupe a considéré qu'ils n'étaient pas des GMA (au sens de la définition). De même, le SIGREDA Aval ne sera pas rajouté car il exerce en fait hors PACA (sur le contrat de milieu sur le Drac isérois).

Par contre, il convient de rajouter :

- la CC Méditerranée Porte des Maures, qui porte l'élaboration du PAPI sur les BV du Maravanne et du Batailler ; fait des Etudes et Travaux ; domaines d'actions : LCI, APEB, REMCO
- la CC Pro : qui était déjà dans l'ancienne base ; gestionnaire de digues et co-pilote du contrat de rivière.

Par curiosité, pour éviter d'« oublier » des GMA, Laurence BARLETTA est allée voir la base BANATIC (Base nationale d'informations sur l'Intercommunalité). Les compétences pouvant concerner les GMA sont de trois ordres :

- code 1010 : « Hydraulique » (la plupart des GMA sont codifiés comme cela)
- code 1530 : « GEMAPI » : nouveau code
- code 1540 : « autres actions environnementales ».

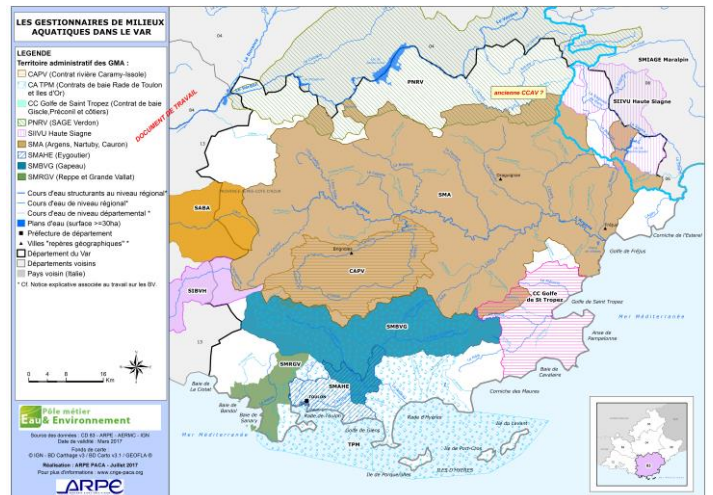
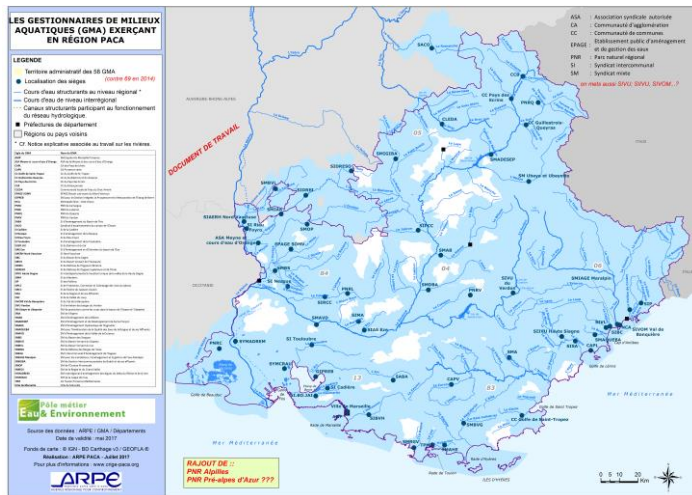
Non seulement, les informations ne semblent pas à jour (beaucoup de syndicats n'existent plus) mais également peu fiables quant à leurs compétences. Le groupe décide donc de plutôt se fier à sa connaissance du territoire et des gestionnaires.

Le groupe a balayé les questions préparées par Laurence BARLETTA et a décidé les choses suivantes concernant la base de données :

- Mise à jour et diffusion de deux couches (et non trois) : une couches ponctuelles des sièges pour la carte régionale et une seule couche surfacique détaillée faite à partir des périmètres de contrats ou de bassins versants (et non celle généralisée à partir des communes de Geofla).
- Pas de rajout d'un champ « date de prise de la compétence GEMAPI » (en plus de la date de création du GMA) ; trop compliqué à gérer car valable seulement pour les nouvelles « intercommunalités GMA »
- Rajout d'un champ « origine géographique de la donnée » pour expliquer comment le périmètre du GMA a été construit
- Suppression de la ville de Marseille comme GMA ; seule la Métropole AMP est laissée dans la base des GMA, et comme co-pilote du contrat de baie
- Laurence BARLETTA appellera Isabelle CHOUQUET, ayant eu un empêchement), pour remplir les informations relatives aux trois nouvelles CC du 05 ayant pris la compétence GEMAPI par anticipation.

3. Choix de représentation cartographique des GMA

Cartes des GMA, en cours de travail



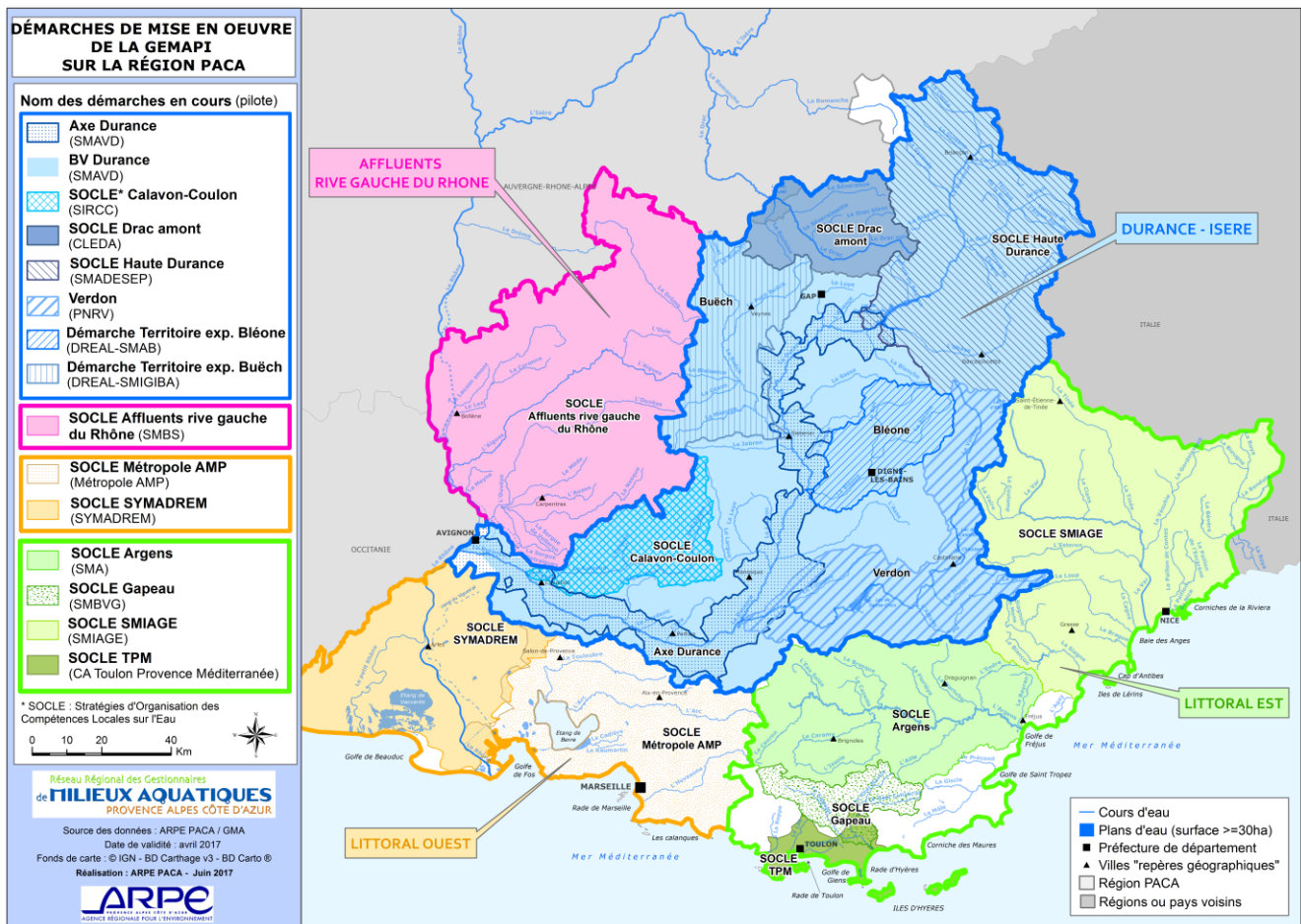
En balayant les questions, le groupe a décidé les choses suivantes concernant les cartographies :

- modification de la légende : « Territoire de compétence exercée par les GMA » (et non plus territoire administratif)
- Pas de rajout de détail de sigles ; SI suffit.
- Liste des GMA dans la légende mise par ordre alphabétique pour facilement repérer les GMA
- Rajout de la définition de qu'est un GMA sur chaque carte
- Date de validité des données : juillet 2017 ; dans les métadonnées il sera indiqué que la carte est temporaire, valable en attendant les modifications liées à la GEMAPI (01-01/2018-01/01/2020)
- OK pour représenter le SYMADREM avec la zone protégée par les digues du Rhône
- Dans le Var, aucune information claire sur la répartition des compétences suite à la dissolution de la CC Artuby Verdon ; du coup, rien de plus sur la carte sur le BV Artuby
- Pour la CC Golfe de Saint Tropez, il avait été décidé d'élargir le territoire du contrat de rivière jusqu'à la mer pour représenter le territoire de compétence de la CC en tant que GMA. Mais il restait des « trous » sur la carte. Benjamin Van Lunsen, de passage à l'ARPE, a indiqué à Laurence BARLETTA qu'il manquait la C Méditerranée Porte des Maures sur la carte. De plus, la CC délègue apparemment certaines actions au SMA (sur le Couloubrier et la Môle) et au SM de la Garonne concernant certains petits côtiers (travaux d'entretien). Il doit envoyer une ou plusieurs couche(s) SIG pour permettre de représenter les GMA de ce secteur, ce qui complètera la carte des GMA du Var.
- Pour le SMIAGE, le périmètre envoyé par le syndicat n'a pas été adopté par tous les gestionnaires du territoire. Il comprend notamment le BV de la Lane, pourtant sous-bassin versant du Verdon. Le SIIVU Haute Siagne semble ne pas souhaiter intégrer le SMIAGE. Ainsi, la question se pose de comment représenter le territoire de compétence exercée par le SMIAGE sur les cartes. Le groupe a

du mal à trancher. Finalement, en attendant, le groupe a décidé de mettre sur les cartes la seule information disponible à ce jour, à savoir le périmètre envoyé par le SMIAGE.

- Sur la carte des GMA du BV de la Durance, il faut enlever la CLEDA et rajouter le PNRL et les rivières de niveau départemental
- Sur la carte des GMA du 04, il faut modifier le PNRL (élargi avec les BV de la Laye et du Largue), et rajouter le SMIAGE (mais pas dans la légende).

3. Démarches de mise en œuvre de la GEMAPI



Robert GENTILI et Nicolas METSU ont présenté cette carte lors de l'AGORA sur l'eau au siège de la Région à Marseille le 22 juin.

Anne THEVENOT fait remarquer à juste titre que certaines zones du littoral varois restent « blanches » et donnent l'impression qu'il ne s'y passe rien. Pourtant, par exemple, la CC Golfe de Saint Tropez mène une réflexion sur la répartition des compétences GMA sur son territoire.

La couleur du SOCLE de la Métropole AMP est un peu (trop) clair et se voit mal sur la carte projetée.

4. Autres données sur l'eau et questions diverses

Laurence BARLETTA avait récupéré, il y a déjà plusieurs mois, auprès de Robert GENTILI et de Frank POTHIER tous les documents publics sur les SAGE et les Contrats de milieux de la région. L'idée était de les diffuser, BV par BV, sur le site de l'OREMA. Finalement, le groupe pense que GEST'EAU est le lieu où doivent se trouver ces documents (qui y sont déjà pour certains d'entre eux). Frank POTHIER se charge de les faire passer à qui de droit afin de mettre à jour GEST'EAU.

Le groupe trouverait intéressant d'avoir une **carte collaborative des PAPI en PACA** (avec le détail des types de PAPI), au même titre que les SAGE et les Contrats de milieux. En effet, cette carte n'est pas si facile à trouver alors que les PAPI se font très nombreux sur le territoire et monopolisent de plus en plus les GMA.

Pas vraiment d'utilité de travailler sur les autres données Inondation, produites par l'Etat (TRI, AZI, SLGRI...).

Laurent RHODET demande s'il est prévu dans le groupe de travail de compiler les cartographies réglementaires des cours d'eau, produites par les DDT. La réponse est unanime : c'est le rôle de la DREAL.

Concernant la collecte de tous les BV topographiques numérisés disponibles, le groupe juge pertinent de poursuivre ce travail. Il est en effet nécessaire de disposer d'un maximum de BV les plus précis possibles, en vue surtout de la mise en œuvre de la GEMAPI (future répartition de l'exercice des compétences) mais aussi de la connaissance du territoire et de la mise à jour de l'entrée cartographique du site de l'OREMA.

La réunion se termine à 12h20 et se poursuit autour d'un pot en l'honneur du départ de Robert avec un partage convivial de « mets maison » amenés par chacun.